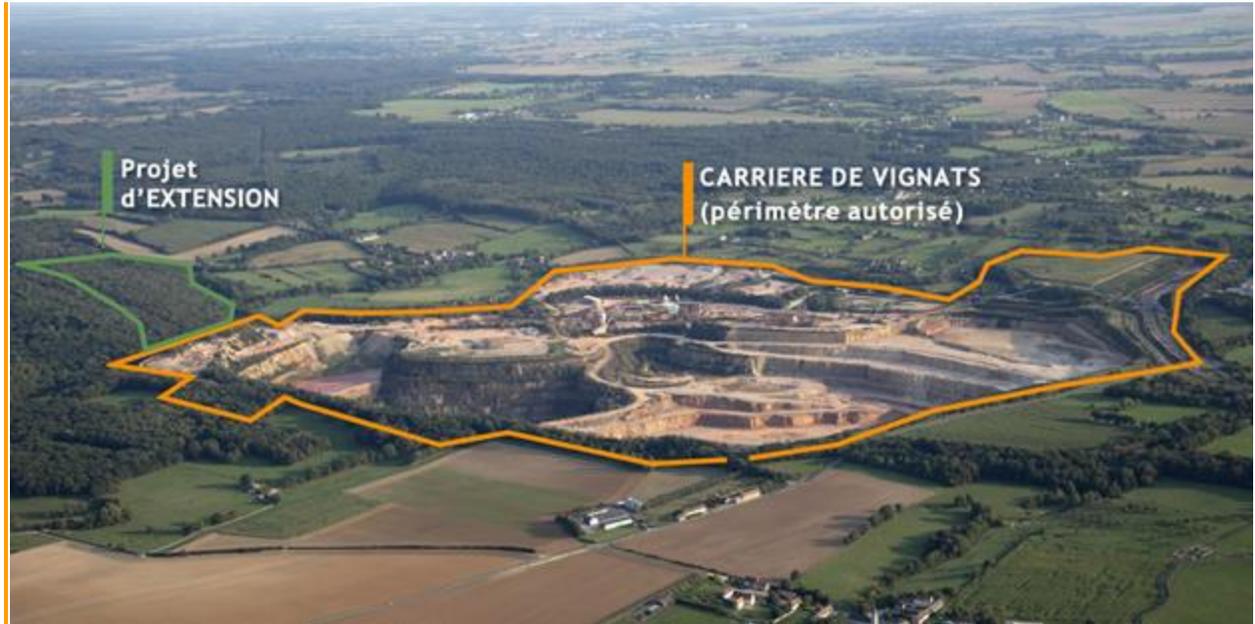


# CARRIÈRES DE VIGNATS

Evènement de  
clôture

COMPTE-RENDU

19 mars 2025



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

## INTRODUCTION

Le 19 mars 2025 s'est tenu, à la carrière de Vignats, l'évènement de clôture de la charte d'engagements. Pour cet évènement, les riverains des cinq communes ont été invités conjointement. Pour rappel, les riverains avaient été organisés en deux groupes pendant les ateliers, en lien avec les potentiels impacts du projet d'extension de la carrière.

Cet évènement marque la fin de la période de dialogue avec les riverains dans le cadre du développement du projet. Toutefois, en lien avec plusieurs engagements, les échanges avec les riverains vont se poursuivre, dans un format qui est encore à déterminer.

Ce temps de clôture a été organisé en deux temps. Un premier consacré à une visite collective du nouveau belvédère et un second, en salle, consacré à la présentation de la charte d'engagements dans son format final.

Les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette réunion sont retranscrits directement dans les pages de la présentation projetée. Les éléments de compte-rendu sont signalés par un rectangle orange « compte-rendu ». Les questions posées par les participants sont retranscrites en **orange**, et les réponses apportées par les équipes de la carrière et de l'agence Tact sont en noir à la suite de la question, précédées d'une flèche →.

### Présents

**Carrières de Vignats** : M. Colin, président de la société des carrières de Vignats – M. Bouron, responsable foncier – M. Le Borgne, directeur d'exploitation.

**Agence Tact** : Thomas Muselier, Président – Daphnée Simon - Consultante.

### Participants :

- 17 habitants



# VISITE DU BELVÉDÈRE



## VISITE DU BELVÉDÈRE

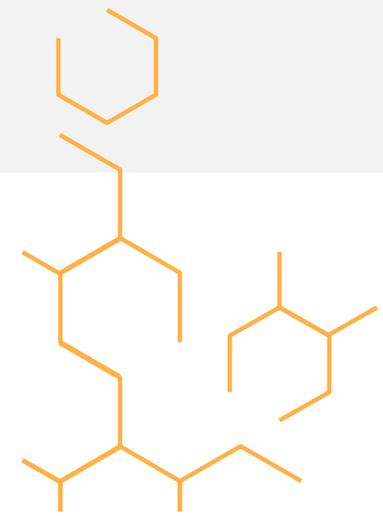
Après un temps d'accueil, les participants ont été invités à prendre un bus pour se rendre sur le belvédère nouvellement aménagé. Pendant une demi-heure, les équipes de la carrière ont eu l'occasion de présenter leurs activités et les nouveaux aménagements ainsi que les futurs aménagements dans le cas où le projet d'extension serait autorisé.



## VISITE DU BELVÉDÈRE



# ORDRE DU JOUR



1

Retour sur les précédents ateliers  
et leurs objectifs

2

La charte d'engagements

3

Et après ?



1.

**RETOUR SUR LES  
PRÉCÉDENTS ATELIERS  
ET LEURS OBJECTIFS**



# RAPPEL DU CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

MARS 2021

Lancement des études  
environnementales

SEPTEMBRE 2022

Lancement des études  
paysage et acoustique

PRINTEMPS 2023

Réception des premiers  
résultats d'études

ÉTÉ 2023

Réception des autres  
résultats d'études

1<sup>er</sup> SEMESTRE 2025

Dépôt du dossier

FÉVRIER 2023

Lancement des  
études géologiques

ÉTÉ 2022

Visites de  
la carrière

FÉVRIER 2023

Porte-à-porte  
riverains

MAI 2023  
Première  
newsletter  
d'information

6 AVRIL  
CLIS

12 JUIN  
Comité de suivi 1

12 JUIN

Mise en ligne du site  
internet

JUIN 2023  
Newsletter #2

SEPTEMBRE 2023  
Newsletter #3

28 / 29 JUIN  
Ateliers 1

11 OCTOBRE  
Comité de suivi 2

15 / 16 NOV  
Ateliers 2

FÉVRIER 2024  
Newsletter #4

20, 21, 22 FEV  
Présentation aux  
conseils municipaux

13 MAI  
Comité de suivi 3

14 / 15 MAI  
Ateliers 3

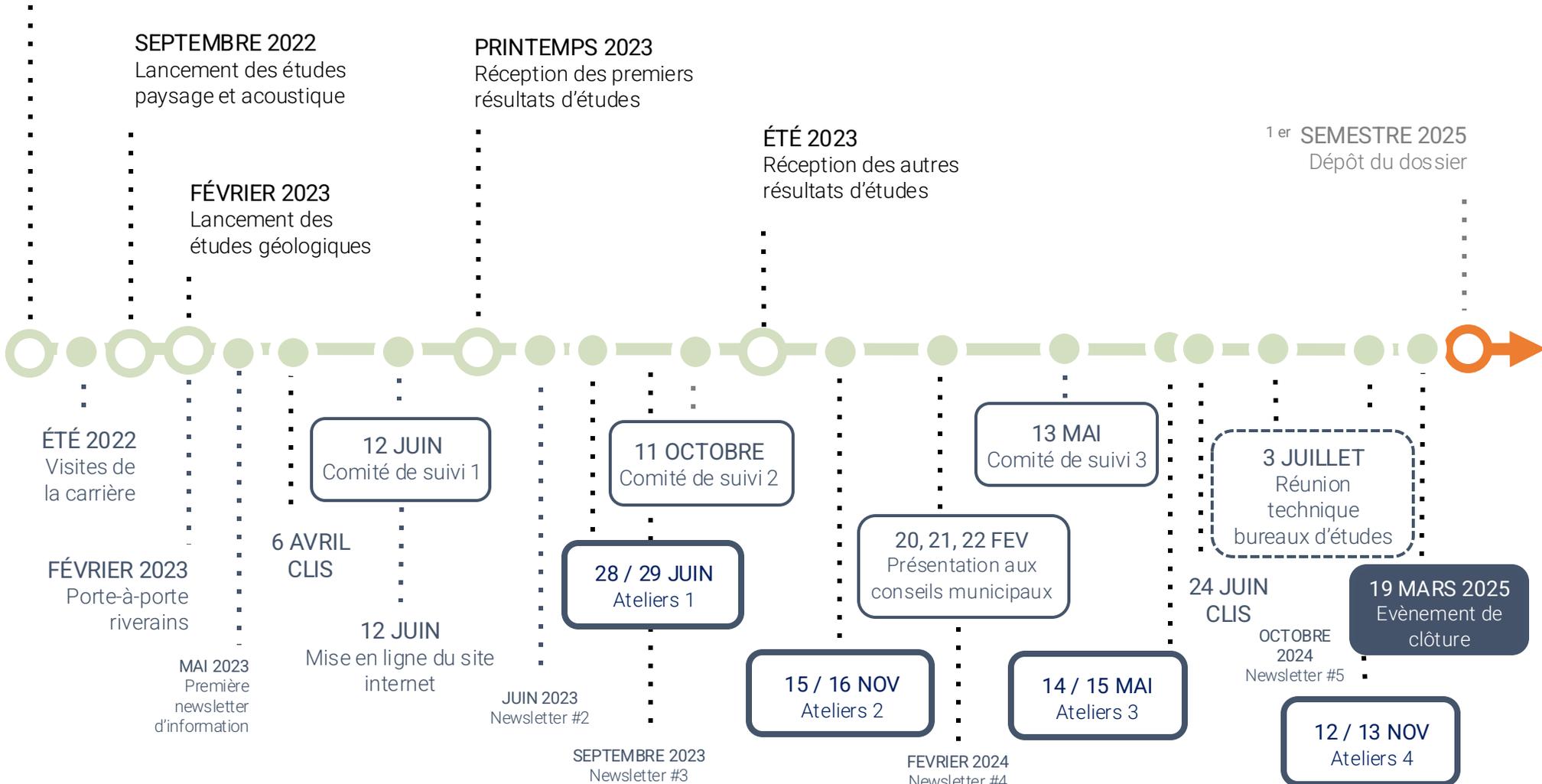
24 JUIN  
CLIS

OCTOBRE  
2024  
Newsletter #5

3 JUILLET  
Réunion  
technique  
bureaux d'études

19 MARS 2025  
Evènement de  
clôture

12 / 13 NOV  
Ateliers 4



# RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

## 4 Ateliers riverains avant le dépôt prévu en 2025



- 1** Présentation du projet d'extension, rappel du cadre réglementaire  
*Objectifs* : Poser un cadre, avoir un niveau de connaissance commun entre élus et riverains
- 2** Présenter les résultats des études, identifier les options techniques, définir les sujets de discussions pour la charte d'engagements  
*Objectifs* : Comprendre les contraintes, s'accorder sur ce qui est discutable et concertable, préfigurer la charte d'engagements
- 3** Acter une prise d'engagement des carriers vis-à-vis des préoccupations et demandes des riverains  
*Objectifs* : Rédiger la charte d'engagements
- 4** Prendre en compte les dernières modifications éventuelles sur le projet de charte d'engagements

# SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

## Atelier #1

- Un projet d'extension qui s'inscrit dans un cadre réglementaire strict ;
- Mise en place d'une démarche volontaire de concertation très en amont de celle réglementaire ;
- Création d'instances de dialogue :
  - Comité de suivi avec les élus
  - Ateliers riverains
- Création de supports d'information :
  - Newsletters
  - Site internet

**Création d'un cycle d'atelier riverains pour suivre la démarche et définir, in fine, une charte d'engagements.**

## Atelier #2

- Présentation des résultats d'études ;
- Présentation du plan de phasage
- Échanges sur la charte d'engagements et identifications des thématiques pouvant faire l'objet d'engagements :
  - Autour de l'exploitation actuelle ;
  - Autour du projet d'extension.

**Travail collectif sur les sujets d'engagements**

# SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

## Atelier #3

- Présentation des projets de la carrière ;
- Présentation des résultats d'études ;
- Poursuite des échanges sur la charte d'engagements :
  - Des idées pour une amélioration des conditions d'exploitations actuelles ;
  - Des points de vigilance pour le projet d'extension sur la gestion de ses impacts.

### **Poursuite du travail collectif sur les sujets d'engagements**

→ Retranscription des engagements proposés par les participants en novembre.

Avec : Propositions d'engagements figurant dans les obligations réglementaires

Et : Propositions d'engagements allant au-delà du cadre réglementaire

→ Objectifs des ateliers :

- Inscrire ces engagements au sein des phases de la vie du projet
- Inscrire des engagements supplémentaires pendant l'atelier si nécessaire

# SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

## Atelier #4

Certaines propositions, inscrites dans la partie « **Propositions non retenues** » placée en fin de document, présentaient une réponse qui pouvait être résumée par « Non, mais/sous conditions ». Après relecture de la charte avec les riverains, celles-ci ont été traduites en engagements allant dans le sens d'un « Oui, mais/sous conditions ».

25 engagements



28 engagements

### Propositions non retenues

**Organiser une visite technique du site d'extension dans le cadre des ateliers.**

→ L'objectif des ateliers étant de construire une charte d'engagements, la priorité a été donnée à cette finalité en proposant, par exemple, l'ajout d'une session d'ateliers supplémentaire. Cependant, une visite technique de l'extension pourra avoir lieu ultérieurement en lien avec **l'engagement 23** de continuer les événements pour faire découvrir le site.

### Charte d'engagements

- **Engagement 5 : Organiser une visite technique du site d'extension.** Cette demande pourra être effectuée ultérieurement comme c'est le cas de la carrière actuelle pour faire découvrir le site pendant la phase exploitation.



# SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

## Propositions non retenues

**Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration au sein des habitations les plus exposées.**

→ Le sujet des vibrations est un élément pris en compte par l'équipe de la carrière qui fait déjà l'objet d'études et de contrôles. Aussi, même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande. Enfin, cette demande, exprimée une seule fois, ne reflète pas un besoin collectif.

**Prendre des engagements sur l'activité pendant la canicule : arrosage pour éviter les poussières, horaires d'activité pour le bruit, etc.**

→ Cette proposition peut rentrer en contradiction avec les restrictions existantes lors de déclenchement de plan canicule (sur l'eau notamment). Elle ne peut donc pas figurer parmi les engagements. Pour autant, les équipes de la carrière apporteront une vigilance particulière à la maîtrise des impacts en période de canicule, l'engagement 22 (formulaire de contact) permettra notamment de bénéficier de retours directs sur le sujet.



## Charte d'engagements

- **Engagement 8 : Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration** au sein des habitations les plus exposées. Même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande.



- **Engagement 28 : Prendre des engagements sur l'activité de la carrière pendant la canicule** en apportant une vigilance particulière à la maîtrise des impacts par la mise en œuvre d'actions telles que : l'arrosage renforcé des pistes pour éviter les poussières, l'adaptation des horaires d'activité, etc... (sous réserve de ne pas être contraints par des restrictions sur l'eau notamment).

## SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Après la visite du belvédère, les participants ont été invités à se réunir en salle pour une présentation de la charte d'engagements.

L'ordre du jour, articulé en trois temps, a d'abord été consacré à retracer les échanges ayant eu lieu pendant tout le cycle d'ateliers. Pour chaque atelier, une synthèse des objectifs et des points abordés est présentée aux participants.

L'atelier n°4, le dernier du cycle, est plus spécifiquement détaillé. L'accent est mis sur les évolutions de la charte qui ont fait suite aux échanges.

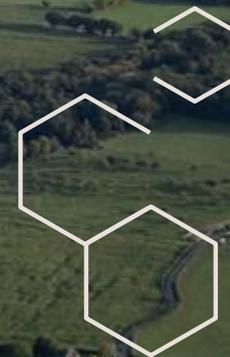
Il est indiqué aux participants que cet événement de clôture permet de conclure la démarche de dialogue locale initiée depuis 2022 avec les riverains.

Il est également précisé aux participants que la charte d'engagements a été présentée aux élus lors du dernier comité de suivi en date du 25 novembre 2024.



2.

# LA CHARTE D'ENGAGEMENTS



## RAPPEL : LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

### La charte d'engagements, qu'est-ce que c'est ?

En lien avec le projet d'extension, l'équipe de la carrière a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. A ce titre, divers temps de dialogue ont été réalisés, d'autres sont à venir. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir, à terme, définir une charte d'engagements et de bon voisinage.

La charte d'engagements **recense les engagements que devra respecter le futur exploitant** du dépôt du dossier à la préfecture jusqu'à la fin de l'exploitation du site. Elle comprend deux types d'engagements :

- **Les rappels liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,**
- **Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.**

A terme, celle-ci sera **annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat** et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.

# CLÉS DE LECTURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

La charte d'engagements est organisée par **Phases**.

- **Phase 1 – Etudes autour du projet d'extension**
- **Phase 2 – Instruction du dossier**
- **Phase 3 – Exploitation de l'extension**
- **Phase 4 – Vie de la carrière**

Les **phases 1 à 3** sont divisées en deux parties :  
- **Information et concertation**  
- **Maîtrise des impacts**

La **phase 4** s'applique à compter de la finalisation de la charte d'engagements et jusqu'à la fin de l'exploitation.

Les éléments indiqués par la mention **Engagement 1** correspondent aux propositions des riverains et associations lors des ateliers dédiés à la construction de la charte d'engagements.

Les éléments présentés dans l'encadré ci-dessous correspondent aux obligations réglementaires auxquelles doit se conformer le carrier dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'extension.

**Demands d'engagements faisant déjà l'objet  
d'obligations réglementaires**

Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux **Propositions non retenues**. Il s'agit de propositions émises par les riverains lors des ateliers mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement de la part du carrier pour différentes raisons (déjà mis en œuvre, problématique technique...). En ce sens, une réponse est apportée pour expliquer ce choix.

# PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE VIGNATS

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS



Périmètre de la carrière actuelle et périmètre du projet d'extension

## INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Vignats, la société des Carrières de Vignats a choisi de mener une démarche d'information et de concertation avec les élus locaux et les plus proches riverains des cinq communes concernées. Pour ce faire, un comité de suivi a été initié avec les élus tandis qu'un cycle d'ateliers a été mis en œuvre pour les riverains les plus proches avec comme objectif d'encadrer les échanges et ainsi d'aboutir à la conception d'une charte d'engagements.

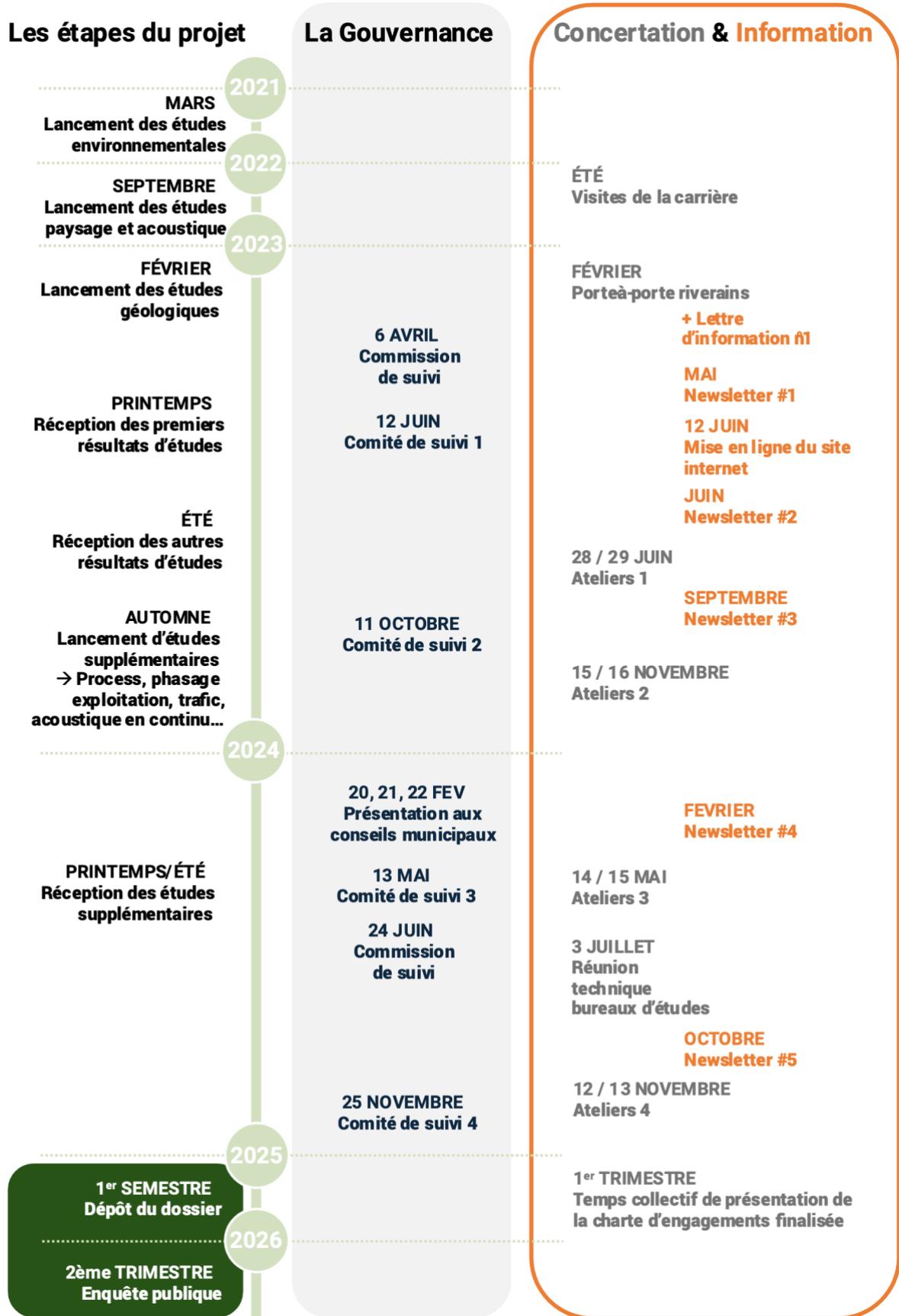
Le présent document est le résultat de ces échanges. Il réunit les propositions faites par les riverains puis traduites en engagements que la société des Carrières de Vignats s'entend prendre, dans le cas où le projet d'extension serait autorisé.

**Cette charte d'engagements sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'État et pourra ainsi être, pour tout ou partie, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet, si celui-ci le juge opportun.**

## RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Afin d'engager des discussions avec les parties prenantes locales pour parvenir à un projet cohérent et adapté au territoire, une démarche complète a été mise en œuvre. Le calendrier ci-dessous met en évidence les différents temps d'échange et de rencontre qui ont permis de parvenir à la finalisation de cette charte d'engagements.

# Calendrier de la démarche de concertation



A noter que l'aboutissement de cette charte d'engagements ne constitue pas l'étape finale de la concertation et des échanges avec l'équipe du projet. La charte définit également les modalités d'échanges et de rencontres nécessaires pour approfondir des sujets spécifiques et suivre le bon déroulé des prochaines étapes de la vie du projet.

## Clés de lecture de la charte d'engagements

Les éléments indiqués par la mention **Engagement I** correspondent aux propositions des riverains et associations lors des ateliers dédiés à la construction de la charte d'engagements.

Les éléments présentés dans l'encadré ci-dessous correspondent aux obligations réglementaires auxquelles doit se conformer le carrier dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'extension.

**Demandes d'engagements faisant déjà l'objet  
d'obligations réglementaires**

Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux **Propositions non retenues**. Il s'agit de propositions émises par les riverains lors des ateliers mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement de la part du carrier pour différentes raisons (déjà mis en œuvre, problématique technique...). En ce sens, une réponse est apportée pour expliquer ce choix.

## Phase 1 – Études autour du projet d’extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière lors de la phase d’études préalablement au dépôt du projet. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l’exploitation**.

Les échanges ont mis en lumière une demande importante sur des engagements applicables à l’exploitation du périmètre actuel de la carrière. Ces engagements sont donc également intégrés à cette phase.

### Information et concertation

#### Engagements pris

- **Engagement 1** : Organiser des temps d’échanges afin de garantir la bonne information de tous les riverains et acteurs du territoire :
  - Organiser un temps d’échange supplémentaire avec les bureaux d’études et les riverains (→ Réunion technique du 3 juillet 2024).
  - Organiser une session supplémentaire d’ateliers, afin de travailler collectivement sur la charte d’engagements (→ Ateliers N°4 des 12 et 13 novembre 2024).
  - Mettre en ligne les documents présentés lors des ateliers avant la diffusion des comptes-rendus (→ mis en œuvre depuis la seconde session d’ateliers).
- **Engagement 2** : Communiquer et informer sur l’activité de la carrière et l’actualité du dossier par voie numérique et par voie postale (→ newsletters, lettres d’information, invitations...).
- **Engagement 3** : Transmettre la charte d’engagements aux riverains en amont de l’évènement de présentation finale (→ après les ateliers du 12 et 13 novembre 2024).
- **Engagement 4** : Organiser un temps collectif avec les riverains des cinq communes, pour présenter la charte d’engagements.
- **Engagement 5** : Organiser une visite technique du site d’extension. Cette demande pourra être effectuée ultérieurement comme c’est le cas de la carrière actuelle pour faire découvrir le site pendant la phase exploitation.

## Maîtrise des impacts

### Engagements pris

- **Engagement 6** : Communiquer sur la progression des études lors des ateliers avec les riverains (poussières, acoustique, biodiversité, hydrogéologie) ainsi que sur les analyses d'impacts des rejets dans l'eau de la Filaine.
- **Engagement 7** : Installer des panneaux pédagogiques en bordure de voirie à destination des conducteurs de poids lourds, pour limiter les déchets et les envois de chargement.
- **Engagement 8** : Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration au sein des habitations les plus exposées. Même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande.

À noter : un certain nombre de propositions liées à la maîtrise de l'impact paysager ont été exprimées. L'étude d'impact paysagère et les mesures de limitation des impacts proposées ont répondu de manière satisfaisante à ces demandes.

#### **Demandses d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires**

- √ Réalisation d'études sur la poussière générée par l'activité, et sur sa composition.
- √ Réalisation d'études d'impacts sur les sujets biodiversité, paysage, poussière, acoustique, qualité de l'air, hydrogéologie.

## Phase 2 – Instruction du dossier

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter du dépôt de demande d'autorisation et jusqu'à la décision finale sur le projet**. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

## Information et concertation

### Engagements pris

- **Engagement 9** : Diffuser les informations relatives à la phase de consultation du public sur un site internet dédié et relayé sur le site internet du projet.
- **Engagement 10** : Poursuivre la démarche d'information menée jusqu'alors, en informant régulièrement riverains et élus de l'activité du site (→ newsletters, lettres d'information, mise à jour du site internet).

## Maîtrise des impacts de l'exploitation

### Engagements pris

- **Engagement 11** : Communiquer sur l'évolution des études si ces dernières sont l'objet de compléments pendant la phase d'instruction.
- **Engagement 12** : Créer un merlon paysager sur la parcelle ZB5 (bas de Brioux) avant l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de limiter l'impact visuel (sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires : permis d'aménager).

## Phase 3 – Exploitation de l'extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter de l'autorisation du projet si elle a lieu et jusqu'à la fin de l'exploitation de l'extension**. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

## Information et concertation

### Engagements pris

- **Engagement 13** : Informer les riverains du démarrage de l'exploitation de l'extension et communiquer notamment les dates prévues pour le défrichement.
- **Engagement 14** : Organiser des temps d'échanges réguliers avec les riverains lors de l'exploitation afin de notamment communiquer les résultats des mesures de suivi.

- **Engagement 15** : Prévoir, avec le concours des élus locaux, un dispositif pour informer et inclure les nouveaux arrivants dans la démarche de dialogue local.
- **Engagement 16** : Informer lors des Commissions de suivi sur les résultats des mesures de suivi des impacts menés.
- **Engagement 17** : Diffuser les comptes-rendus des Commissions de suivi sur le site internet de la carrière.
- **Engagement 18** : Informer sur les démarches menées pour réduire les impacts du site, et valoriser cela à l'aide notamment de panneaux pédagogiques (biodiversité et fauchages tardifs).

## Maîtrise des impacts de l'exploitation

### Engagements pris

- **Engagement 19** : Déplacer l'installation primaire dans les cinq années après l'obtention de l'autorisation définitive d'exploitation du site afin de réduire l'impact acoustique le plus rapidement possible.
- **Engagement 20** : Étudier un moyen de valoriser localement les broyats issus du défrichage nécessaire à l'extension.
- **Engagement 21** : Réévaluer la possibilité d'adapter l'éclairage nocturne pour limiter les impacts après le déplacement de l'installation primaire, en s'assurant du maintien de la sécurité des employés sur le site.
- **Engagement 22** : Maintenir une vigilance sur l'interdiction de la traversée de Brieux par les camions, en échangeant régulièrement avec les élus locaux sur le sujet.

### Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires

√ Anticipation des mesures de reboisement

## Phase 4 – Vie de la carrière

Les engagements pris pour cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière à compter de la finalisation de la charte d'engagements et jusqu'à la fin de l'exploitation actuelle et de l'extension si cette dernière est autorisée.

## Engagements pris

- **Engagement 23** : Informer sur l'activité de la carrière, et notamment sur l'activité susceptible de générer plus d'impacts : pic d'activité, travail le samedi, etc.
- **Engagement 24** : Mettre en place un formulaire de contact pour que les riverains puissent joindre les équipes de la carrière 7j/7.
- **Engagement 25** : Maintenir les événements permettant de découvrir le site : journées portes ouvertes, découverte de l'extension, ouverture du site aux scolaires, etc.
- **Engagement 26** : Maintenir la liaison entre Brioux et Saint-Nicolas par un chemin piéton de contournement.
- **Engagement 27** : Informer les riverains sur l'avancée du projet de remise en état de l'ancienne carrière et échanger avec les riverains sur le devenir du site sur la base des scénarios proposés par les bureaux d'études.
- **Engagement 28** : Prendre des engagements sur l'activité de la carrière pendant la canicule en apportant une vigilance particulière à la maîtrise des impacts par la mise en œuvre d'actions telles que :
  - L'arrosage renforcé des pistes actuelles pour éviter l'envol des poussières ;
  - L'installation d'un nouveau dispositif d'arrosage automatique sur la future piste à créer qui permettra d'accéder au gisement dans le cadre du projet d'extension ;

L'ensemble de ces dispositions s'appliquera sous réserve de ne pas être contraints par des restrictions sur l'eau notamment (arrêtés sécheresse, etc...).

# POUR MÉMOIRE – PROPOSITIONS NON RETENUES

## Phase 1 – Études autour du projet d'extension

### Maîtrise des impacts

#### Élargissement de la trame verte autour du site.

→ Cette proposition est déjà prise en compte et intégrée par l'équipe de la carrière, sur la base des recommandations formulées par le bureau d'études environnemental et complétée par les échanges ayant eu lieu en atelier.

#### Proposition de mesures de réduction de l'impact acoustique : changement des wagons, évitement des allers-retours des engins sur le site.

→ Ces propositions font déjà l'objet d'une étude spécifique. Les résultats de cette étude proposent des solutions permettant de réduire l'impact acoustique pour les riverains et fait, en particulier, l'objet de **l'engagement 17** (déplacement primaire), en phase d'exploitation de l'extension.

#### Diffusion des études complètes, des études d'impacts et des coordonnées des bureaux d'études.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car les études non finalisées ne sont pas diffusables avant le dépôt en préfecture. Cependant, les études seront accessibles pendant la phase d'instruction et de consultation du public.

#### Réorganisation des éclairages nocturnes pour limiter l'impact visuel pour les riverains.

→ L'éclairage nocturne relève d'une réglementation qui s'impose aux carriers pour assurer la sécurité des salariés. Les marges de manœuvre sur ce sujet n'ont pas été identifiées à ce stade, mais ce point fait l'objet de **l'engagement 19** (réévaluation après déplacement du primaire), en phase d'exploitation de l'extension.

#### Transmettre des éléments de réponse sur l'impact de l'exploitation sur le prix du foncier.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car de telles études n'existent pas à ce jour. Néanmoins, cette demande doit être mise en perspective avec les efforts importants de limitation des impacts de l'exploitation que mènent les carriers sur ce site qui existe depuis plus de 150 ans.

## Phase 2 – Instruction du dossier

### Maîtrise des impacts de l'exploitation

#### Suivi des mesures acoustiques en direct avec les habitants.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car les temporalités des études peuvent varier, et il n'est pas jugé opportun d'inscrire un suivi particulier sur ce sujet dans les engagements. **L'engagement 9** (information sur les études pendant la phase d'instruction) intègre cette

proposition en son sein, en communiquant sur les progressions des différentes études avec les habitants.

### **Phase 3 – Exploitation de l’extension**

#### **Information et concertation**

##### **Ouvrir les Commissions de suivi aux riverains.**

→ La composition des Commissions de suivi est définie par l’arrêté préfectoral lié à l’exploitation de la carrière. Il n’appartient donc pas aux équipes de la carrière de la modifier. Cependant, *les engagements 11 et 12* (Informer les riverains + Organiser des temps d’échanges réguliers) ainsi que la mise en ligne des comptes-rendus permettent d’assurer une information complète des riverains sur l’activité et sur les échanges menés au cours de cette instance.

#### **Maîtrise des impacts de l’exploitation**

Consulter les riverains sur les espèces à replanter dans le cadre du boisement compensatoire (espèces persistantes et marcescentes, essences locales et diversifiées, etc).

→ Dans le cadre du boisement compensatoire, le carrier ne peut décider des espèces qui seront définies en concertation entre la DDTM et l’expert forestier. Cependant, cette proposition a été intégrée, suite à cette demande, dans les recommandations des plantations de renforcement de haies émises par le bureau d’études paysage, c’est pourquoi elle n’a pas été ajoutée à la liste des engagements de la présente charte.

##### **Entretien des terrains appartenant à la carrière, pour ne pas laisser de « friches ».**

→ Les « friches » sont des écosystèmes qui ont une fonction de préservation de la biodiversité. Les équipes de la carrière travaillent avec des bureaux d’études environnementaux qui les accompagnent dans la gestion des « friches ». Cependant, *l’engagement 16* (panneaux pédagogiques) propose notamment de mieux informer le grand public sur la fonctionnalité de ces écosystèmes.

### **Phase 4 – Vie de la carrière**

##### **Maintenir l’accès au site d’extension lors de la première phase de l’exploitation.**

→ Cette proposition n’a pas pu être retenue car l’ouverture de la zone au grand public engage légalement la responsabilité de la société.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Le second chapitre de l'ordre du jour est consacré à la présentation de la charte d'engagements.

Un rappel des principes et objectifs du document introduit ce chapitre. Il permet notamment de préciser aux participants qu'il s'agit d'un document dont la portée peut être réglementaire si celui-ci est annexé à la demande d'autorisation et si le préfet décide d'autoriser le projet. Il s'agit, avec ce document, d'aller au-delà de la réglementation en donnant des garanties supplémentaires sur la mise en œuvre et le suivi du projet d'extension et le respect du cadre de vie des riverains.

Après ce rappel, la construction de la charte d'engagements est détaillée. Les différentes phases ainsi que leurs sous-parties sont détaillées, de même que la dernière partie de la charte, consacrée aux propositions non retenues, accompagnées de leur justification.

Un temps de lecture collectif est ensuite mené par Thomas Muselier de l'Agence Tact. L'ensemble des 28 engagements sont ainsi présentés et pour certains commentés par l'équipe de la carrière.

**Engagement 5** : Organiser une visite technique du site d'extension. Cette demande pourra être effectuée ultérieurement comme c'est le cas de la carrière actuelle pour faire découvrir le site pendant la phase exploitation.

→ **Il est précisé que cette visite pourra avoir lieu, une fois l'autorisation obtenue.**

**Engagement 7** : Installer des panneaux pédagogiques en bordure de voirie à destination des conducteurs de poids lourds, pour limiter les déchets et les envols de chargement.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

→ Il est précisé que cette mesure n'a pas encore été réalisée mais qu'elle est en cours. Il est également indiqué aux participants qu'un chantier nature a été mené avec les équipes de la carrière. Au cours de ce chantier, il a notamment été question du ramassage des déchets laissés par les conducteurs des camions (transporteurs).

**Engagement 8** : Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration au sein des habitations les plus exposées. Même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande.

→ Il est précisé aux participants que pour pouvoir exploiter les données relevées et les comparer, il faut que les relevés soient effectués sur des points fixes.

Lors d'un précédent atelier, vous aviez fait des propositions pour planter des arbres sur les paliers du site de l'extension. L'intérêt n'était pas que visuel. Ce n'est pas qu'un problème de paysage lié au fait que nous allons voir un mur devant chez nous qui va renvoyer de la lumière, de la chaleur, etc...? Si des plantations sont envisagées, il ne faut pas le faire dans 30 ans.

→ Il est possible de mettre de la terre végétale sur les paliers afin que la végétation colonise spontanément le front de taille.

→ Cette demande va être ajoutée à la charte d'engagements.

**Quand et comment pourront nous avoir les résultats des études ?**

→ L'ensemble du dossier de demande d'autorisation sera accessible une fois celui-ci déposé à la préfecture. Vous aurez donc accès à ces données à ce moment-là.

→ Une plateforme dédiée sera également mise en ligne sur internet.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Sur ce point, il est précisé aux participants un rappel de la procédure : l'entreprise fait son dossier, puis le dépose auprès des services de l'Etat. Celui-ci est d'abord vérifié puis, une fois validé, entre en période d'instruction. Une période de consultation du public s'ouvre en parallèle de la période d'instruction. Si le dossier est jugé incomplet ou si les études sont insuffisantes, une demande de compléments est possible. Dans ce cas l'instruction est mise en pause. C'est la raison pour laquelle les études ne sont pas accessibles au public avant. Il s'agit en effet de pouvoir présenter au public un dossier complet et finalisé.

L'ensemble des documents seront accessibles sur le site internet de la préfecture et sur un site dédié qui sera mis en ligne et pour lequel les riverains seront informés.

Concernant le merlon paysager ([engagement 12](#)), l'équipe de la carrière précise qu'elle vient de déposer une déclaration préalable (DP), deux jours avant la tenue de cet évènement. Le dossier va être instruit par les services de l'Etat qui ont 1 mois pour formuler une demande de complément si nécessaire ou pour valider le dossier. Si celle-ci est validée, les travaux pourront ensuite commencer (juillet ou septembre).

Il est indiqué aux participants que la réalisation du merlon se fera grâce à la terre extraite du talus sur le plateau fer pour augmenter la capacité de chargement. Une fois acheminé sur la parcelle et façonné, le merlon sera planté.

Pour pouvoir jouer son rôle de masque visuel, il a fallu anticiper cette mesure et déposer un dossier avant celui du projet d'extension de la carrière.

Un point d'attention est formulé par l'équipe de la carrière qui indique que le transport des matériaux extraits du plateau fer sera réalisé par l'intérieur de la carrière afin d'éviter de traverser Brieux par les routes communes. Se sont ensuite les grandes prairies, prévues pour être reboisées, qui seront traversées avant d'atteindre la parcelle prévue pour le merlon.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

### Comment envisagez-vous l'engagement qui concerne la pose de panneaux pédagogiques ?

- L'objectif de cet engagement est d'apporter de l'information sur certaines démarches menées par la carrière. Par exemple, une mare a récemment été réalisée non loin de la carrière. La pose d'un panneau pédagogique aux abords du site permettra de communiquer sur le fonctionnement du milieu, son intérêt écologique etc...
- Il s'agit de montrer, à travers ces supports d'information, les évolutions dans la pratique des carriers.

L'exemple de la fauche tardive est ensuite présenté pour illustrer une pratique qui était avant décriée car cela ne faisait pas « propre » et qui est désormais acceptée car elle constitue une réserve de biodiversité notamment.

### Comment allez-vous faire pour que l'engagement 22 concernant l'interdiction des camions dans Brioux, soit respecté ?

- Un renforcement de la signalisation en sortie de carrière est prévu.
- Aussi, l'équipe de la carrière organise des temps de rencontre avec les transporteurs afin de les sensibiliser. Récemment, une réunion a été organisée. Son objectif est de participer à l'acceptabilité locale des activités de la carrière, par le respect des règles de circulation.
- L'équipe de la carrière demande aux riverains et aux élus de signaler les camions qui ne respecteraient pas le code de la route et précise qu'en cas de non-respect, le conducteur ne sera plus autorisé à transporter les matériaux de la carrière.

### Nous on ne va pas incriminer le chauffard mais la carrière.

- C'est pour cette raison que l'équipe de la carrière a besoin de connaître la plaque d'immatriculation du conducteur pour pouvoir agir.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

**Sur Brieux, la situation est plutôt bonne, mais sur Nécy, c'est toujours très dangereux.**

- L'équipe de la carrière continue à s'entretenir avec le maire de Nécy pour améliorer la situation.
- La possibilité de poser un miroir pourrait notamment être étudiée.

L'**engagement 23** relatif à l'information sur les activités de la carrière donne lieu à une remarque qui émet la possibilité d'utiliser la newsletter actuellement en place pour continuer à informer les riverains sur la vie de la carrière.

**Concernant le fait de joindre les équipes de la carrière, si ceux-ci ne sont pas joignable c'est que c'est le week-end. Plutôt qu'un formulaire de contact, il faudrait un numéro de téléphone.**

- Sur ce point, l'équipe de la carrière indique avoir engagé la réflexion. Un format permettant une astreinte est à l'étude pour pouvoir justement répondre à cette demande.
- Néanmoins, en lien avec cette remarque, la formulation qui figure dans la charte va être remplacée par : « Mettre en place, à minima, un dispositif de contact avec la carrière ».

Concernant l'**engagement 26**, qui prévoit de maintenir une liaison entre Brieux et Saint-Nicolas, il est précisé par les participants que cette liaison existe déjà.

Pour l'**engagement 27**, portant sur le projet de remise en état du site, l'équipe de la carrière précise qu'il s'agit d'une obligation administrative. Toutefois, l'équipe rappelle que la proposition de remise en état est susceptible d'évoluer à l'issue de la période d'exploitation si une autre demande de renouvellement est réalisée ou si le projet de remise en état du site a évolué.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

En lien avec cet engagement, une remarque est formulée :

**Le mot « ancienne » carrière ne sert à rien sur cet engagement.**

→ Ce mot va être retiré dans la charte.

**Concernant l'engagement 28 (engagements sur l'activité de la carrière pendant la canicule) on avait parlé du bruit aussi, pas que des poussières.**

→ La question de la gestion du bruit est traitée par l'engagement 19 portant sur le déplacement de l'installation primaire en fond de carrière.

**Il faudra donc attendre 5 ans, soit en 2031 ?**

→ Oui, les travaux de déplacement de l'installation primaire ne peuvent être réalisés sans l'autorisation du préfet.

→ Sur ce point, l'équipe de la carrière précise que c'est dans son intérêt de déplacer le primaire et de pouvoir amortir les investissements.

L'échange se poursuit sur les propositions non retenues.

**Ok pour ne pas sélectionner les espèces pour le reboisement, mais il serait quand même bien de faire un petit cahier des charges pour avoir des espèces qui gardent leurs feuilles en hiver.**

→ L'équipe de la carrière indique qu'elle pourra s'entretenir avec l'expert forestier et avec les services de l'Etat pour envisager des espèces marcescentes notamment.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

**Il y a friche et friche. Ce n'est pas la même chose de voir des maisons délabrées, abandonnées et des friches « naturelles ». Des fois on a l'impression d'être dans un western à Brieux. C'est le cas du Logis notamment. Quand on n'est pas de commune, on ne peut que s'interroger.**

- Le Logis appartient à la carrière. Il est situé sur une parcelle privée, normalement pas accessible.
- A l'époque du prédécesseur de M. Colin, la volonté a été de classer le bâtiment.
- Plus récemment, l'équipe de la carrière a fait le choix de mettre en valeur le porche du Logis.

### **Qu'en est-il de la maison de Mme Baïeul ?**

- Si un souhait des riverains est formulé sur le fait de faire tomber cette maison, l'équipe de la carrière peut en faire évaluer le coût.

**Ça fait partie du patrimoine, d'accord, mais là cela fait un peu ville fantôme. Ça serait plus sympa d'avoir des arbres que des maisons abandonnées.**

- L'équipe de la carrière note le souhait de démolition des maisons non habitées qui sont propriétés de la carrière.

**Planter des arbres, d'accord, mais est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des chasses administratives dedans ? Car ces bois sont proches des maisons. Le problème est qu'il y a de plus en plus d'enfants sur Brieux. Dans la mesure où le bois va vous appartenir, vous aurez un droit de regard ? Cette situation est stressante pour les riverains. On demande à vivre dans un coin tranquille.**

## LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

A la suite de cette question, un échange prolongé s'engage entre deux participants. Face à la divergence des points de vue, l'équipe de la carrière indique qu'elle ne peut pas trouver une solution à ces échanges à ce stade étant donné les intérêts individuels. Néanmoins, elle précise qu'il est intéressant d'entendre les différents points de vue.

Elle apporte cependant deux précisions :

- On va planter sur les terrains qui appartiennent à la carrière et sur lesquels il y a déjà de la chasse.
- Lorsqu'on va planter, on a une obligation de résultats. Des clôtures vont notamment être mises en place pour éloigner le grand gibier.

**La période de plantation ne sera de toute manière pas la plus agréable pour se promener car les arbres seront au début de leur croissance.**

- L'équipe de la carrière note qu'il existe un sujet concernant la chasse et qu'il faudra le traiter.

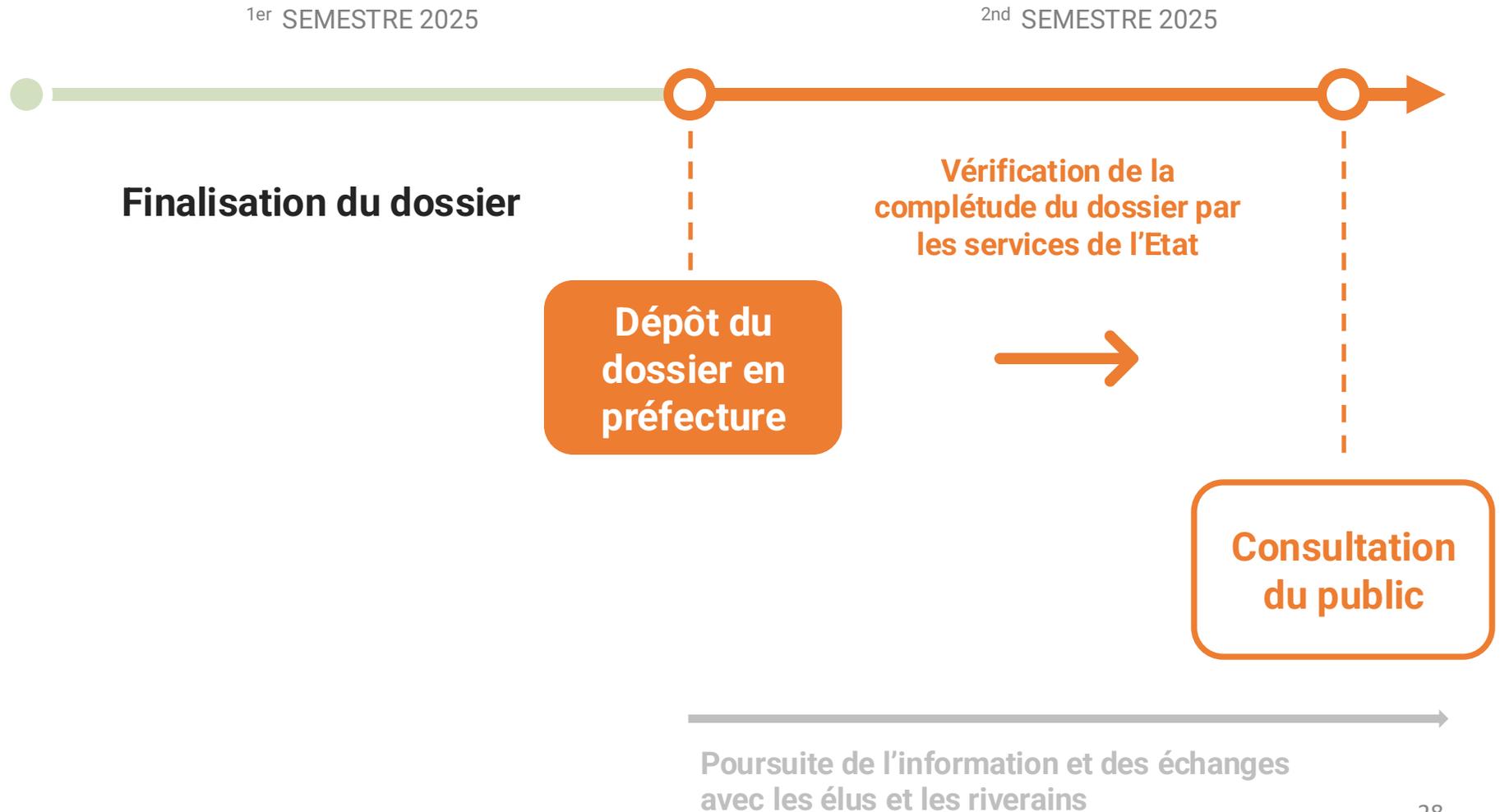


3.

ET APRÈS ?



# ET APRÈS ?



# ZOOM SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC

La loi « industrie verte » du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 ont modifié la procédure d'autorisation environnementale unique. La réforme prévoit notamment une parallélisation de la phase d'examen et de la phase de consultation quand celles-ci se faisaient habituellement l'une après l'autre.

Vérification de la complétude et régularité du dossier	Phase d'instruction (4 – 5 mois)	Décision d'autorisation (2 – 3 mois)
<p>Sans délai fixé, les services de l'Etat vont vérifier que toutes les pièces nécessaires à l'instruction sont conformes. Si le dossier est complet, alors un commissaire enquêteur est désigné.</p>	<p>Examen du dossier → Recueil des avis des services de l'Etat</p> <hr/> <p>Consultation du public en parallèle</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">   <b>Réunion publique d'ouverture</b> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Observations et avis (maires, élus, habitants)</p> </div> <div style="text-align: center;">   <b>Réunion publique de clôture</b> </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">→</p>	<p>Le préfet prendra connaissance de l'ensemble des avis émis par les services de l'Etat et le public durant la phase d'instruction, et autorisera ou non le projet par arrêté.</p>

## ET APRÈS ?

La troisième partie de la présentation est consacré aux prochaines étapes. Il est indiqué aux participants, à l'aide d'un calendrier, qu'une fois les études finalisées, le dossier sera déposé à la préfecture. S'en suivra une période de vérification du dossier avant de lancer la période d'instruction en parallèle de la période de consultation du public.

Sur ce point, un focus est réalisé sur le changement de réglementation concernant la consultation du public. Le détail de l'évolution de la procédure est présenté dans un tableau synthétique.

Ainsi, il est précisé que les modalités de la consultation du public, anciennement appelée « Enquête publique », évoluent. L'objectif de ce changement de procédure est de pouvoir accélérer la démarche et l'autorisation des projets. Néanmoins, cette procédure, nouvelle, soulève des questions d'organisation telles que, par exemple, le maintien des permanences en présentielle en mairie.

L'équipe de la carrière indique aux participants qu'elle les préviendra dès que possible des périodes prévues pour la consultation du public. Elle précise également qu'une enquête publique aura lieu quant à elle prochainement, en lien avec le projet de parc photovoltaïque porté par la carrière.

Cette partie ne soulève pas de questionnements. Les échanges se poursuivent sur d'autres aspects.

### **Et dans 30 ans, tout est acquis ou bien on rediscute ?**

→ Si dans 30 ans, à l'issue de la période d'exploitation, l'exploitant décide de continuer l'exploitation du gisement, il devra déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation.

## ET APRÈS ?

- Etant donné que le site va évoluer en 30 ans, une nouvelle démarche devra être menée.
- L'équipe de la carrière rappelle cependant qu'elle prévoit, comme l'indique la charte d'engagements, une poursuite des échanges pendant les 30 prochaines années.

### **Vous l'estimez à combien la réserve de Balast ?**

- Dans les 30 ans de la durée de l'arrêté préfectoral d'autorisation, la fosse ne sera pas exploitée dans sa totalité.
- Dans 30 ans, l'exploitant en poste fera son bilan. Si des besoins sont identifiés, il fera une demande de renouvellement.

### **Il n'y a pas de limitation de taille pour une carrière ? Pas de surface maximum autorisée ?**

- Non, il n'y a pas de limite de taille. La limite vient de la géologie qui impacte la disponibilité du gisement. D'autres contraintes telles que l'environnement ou l'urbanisme par exemple peuvent cependant limiter l'extension d'une carrière.
- A titre d'exemple, un approfondissement de carrière est plus simple à obtenir qu'une extension du périmètre. Ce sera donc la démarche qui sera étudiée en priorité.

Sur ce point, l'équipe de la carrière précise qu'au niveau national, la priorité est de privilégier les extensions ou les renouvellements de carrière plutôt que les créations de nouvelles carrières.

A noter qu'une baisse de la consommation des matériaux est observée, en lien avec la réduction des constructions.

Pour conclure cet événement, l'équipe de la carrière remercie les participants pour leur participation à cette démarche de dialogue qui aura permis d'échanger et de traiter, par différents moyens, de plusieurs sujets.

**Merci de votre attention !**

